



## Assurance emprunteur

-----  
Par jules88

A ce jour je suis en retraite ayant une assurance emprunteur assez élevé et comme la loi Lemoine le dit je peu changé mais mon assurance actuelle refuse et même de renégocié le contrat ôter ITP et IPP que je n'ai plus besoin du fait que je suis en retraite .

On t'il le droit et que puis-je faire svp

Merci

-----  
Par ESP

Bienvenue

Vous pourriez effectivement vous contenter des garanties Décès et PTIA...

Puisque votre assureur refuse de supprimer les garanties inutiles, la meilleure et la plus efficace des solutions est de changer d'assurance emprunteur en utilisant la Loi Lemoine pour trouver un contrat mieux adapté.

En avez vous parlé aussi avec votre banquier ?

-----  
Par jules88

Merci pour la réponse,oui nous avons déjà fait une nouvelle demande a une autre assurance par un courtier mais la nôtre le CA ne veux rien savoir ils ont juste re négocié sur la tête de mon mari mais rien sur moi du coup le courtier nous demande 295?

-----  
Par chaber

bonjour

Puisque votre assureur refuse de supprimer les garanties inutiles, la meilleure et la plus efficace des solutions est de changer d'assurance emprunteur en utilisant la Loi Lemoine pour trouver un contrat mieux adapté.

L'assureur (ou le futur) ne peut modifier de lui même les garanties. Il ne peut que suivre les garanties exigées dans le contrat de prêt

-----  
Par jules88

Merci pour votre réponse je vais faire ça